



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°25-02

Relatif aux frais annuels 2025 de continuité de mise en conformité de la distribution de l'eau potable d'un montant de CHF 61 100.00

Municipalité

M. Christian Roubaty, Municipal, responsable du dicastère des eaux

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 10.02.2025.

Table des matières

1	Préambule.....	2
2	But du préavis	2
3	Coût des travaux.....	3
	Conclusions.....	4

1 Préambule

L'établissement du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau PDDE établi en 2016 a mis en évidence les travaux nécessaires à court, moyen et long terme pour une gestion dynamique et responsable de la fourniture d'eau et de l'entretien du réseau communal de distribution. Le rapport sur ce plan directeur a généré une estimation totale des coûts d'investissement de CHF 3'848'000.00 à effectuer dans la meilleure situation sur les vingt prochaines années.

Cette année, un nouveau Plan Directeur de la Distribution de l'Eau PDDE commun aux réseaux des communes d'Yvorne et Corbeyrier sera à l'étude. Ce regroupement des deux réseaux permettra de grandes économies aux deux communes, plusieurs équipements sont redondants et cette nouvelle vision permettra une synergie avec à la clé une économie de moyen.

L'office de la consommation, en charge du contrôle de la qualité et de la distribution de l'eau effectuera une inspection en 2025. Une grande partie des points exigés à la suite de l'inspection d'août 2021 a été réalisée, mais il reste des travaux importants.

Ces derniers temps, nous sommes confrontés à de gros problèmes liés à la turbidité lors de grosses précipitations. L'eau devient trop trouble et les normes fédérales nous interdisent de la distribuer. Pendant ces périodes, notre consommation d'eau est garantie uniquement par nos réservoirs. Des travaux de première urgence sont nécessaires pour améliorer cette situation. Un étude hydrogéologique s'est avérée indispensable pour comprendre les causes et trouver des solutions. Les travaux urgents que nous allons entreprendre ne résoudront pas totalement le problème mais permettront de diminuer les périodes de mise en décharge de nos sources lors de pluies ou de la fonte des neiges. La solution définitive dépendra du nouveau PDDE commun Yvorne-Corbeyrier, nous ne voulons pas entreprendre des travaux onéreux qui ne correspondront pas aux besoins du futur PDDE.

2 But du préavis

Comme présenté dans le préavis no 23-08 relatif aux frais annuels 2024 de continuité de mise en conformité de la distribution de l'eau potable, le présent préavis a pour but de requérir l'autorisation du Conseil communal d'effectuer des travaux annuels de mise en conformité par le biais d'un investissement amortissable selon le plan comptable MCH2 de 10 à 60 ans selon le type d'équipement. Ceci afin de répartir les coûts importants des travaux liés à la distribution de l'eau potable sur du moyen terme et ainsi de stabiliser le tarif des taxes annuelles et le prix de vente de l'eau. De ce fait, les prochains budgets

annuels ne seront impactés que par les amortissements liés aux préavis soumis et aux éventuels intérêts bancaires.

Le financement de ces interventions annuelles pourra faire l'objet d'un emprunt ou, s'ils ne sont pas trop importants, d'un prélèvement sur les liquidités communales (trésorerie courante).

3 Coût des travaux

Sources de Luan

• Fourniture et pose de 2 bondes sur mesure	CHF	3 200.00
• Piquage des 2 embases pour installer les bondes	CHF	1 200.00
• Curage et réfection de la conduite du trop-plein	CHF	10 000.00
• Etude hydrogéologique	CHF	5 100.00
• Remplacement clapets anti-rongeurs des trop-pleins	CHF	3 000.00
• Divers et imprévus	CHF	2 000.00

Station de pompage de Luan

• Remplacement d'une des deux pompes	CHF	12 454.00
--------------------------------------	-----	-----------

Réservoirs de Boveau

• Fermeture de l'accès direct sur le plan d'eau du réservoir de Boveau	CHF	1 500.00
--	-----	----------

Plan Directeur de la Distribution de l'Eau PDDE

• Part de 50 % pour Corbeyrier	CHF	18 000.00
• Total selon devis HT	CHF	<u>56 545.00</u>
• TVA 8.1%	CHF	<u>4 572.77</u>
• TOTAL TTC	CHF	61 026.77

=====

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le préavis N° 25-02 du 10.02.2025,
- **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE

- **de l'amortissement** du montant net de CHF 61 100.00 sur une période de 20 ans,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés pour un montant total de CHF 61 100.00 TTC,
2. de valider le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou un emprunt en cas de besoin,
3. d'accepter un amortissement selon le plan comptable MCH2 par le compte lié du service des eaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Monique Tschumi



La Secrétaire

Ingrid Coppex

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :